



Monsieur le Proviseur salue les membres présents.

Le quorum est atteint avec la connexion de 16 personnes. La séance est ouverte à 18h03.

1/5

Monsieur le Proviseur excuse l'absence de Monsieur BORDAGE, Proviseur-adjoint, de Monsieur Philippe HENRY, élu du conseil régional, tous retenus par d'autres obligations.

18h06: Connexion de Madame Samia SOULTANI-VIGNERON, élue du Conseil Régional.

18h08: Connexion de Madame Valérie MICHEL, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation

Désignation du secrétariat de séance :

Monsieur Guillaume DELHOMMEAU, membre de droit, a assuré ce rôle lors de la séance du 16 février 2021. En application du principe du secrétariat tournant (élèves, personnels enseignants et d'éducation, parents, administration), c'est maintenant au tour des élèves d'assumer ce rôle. Mesdemoiselles Mélissa RAMANY, Wéerie KOUDOU et Mariam TOURÉ se portent volontaire.

La séance débute officiellement avec le rappel des différents points de l'ordre du jour.

18h10: Connexion de Monsieur Eric CESBRON, Personnalité qualifiée.

18h10: Connexion de Monsieur Frédéric DANEELS, représentant des parents d'élèves.

Questions diverses :

En question diverses, il faudra ajouter la convention cadre de partenariat avec Laval Virtual

I - Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Proviseur soumet au vote l'ordre du jour.

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

(délibération n°1 – acte Dém'act n°).

II - Approbation du PV du dernier CA (16 février 2021- cf annexe 1)

Le procès-verbal du 16 février 2021 n'appelle ni remarque ni demande de modifications.

Monsieur le Proviseur le soumet au vote.

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès-verbal du CA 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

(délibération n°2 – acte Dém'act n°).

III - Affaires pédagogiques

Information sur l'ouverture conjoncturelle de l'alternance en BTS GTLA :

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA de l'accord de l'équipe pédagogique du BTS GTLA pour ouvrir la formation au statut de l'alternance à la rentrée prochaine. Le calendrier de formation a été élaboré et autorise le mixage du public étudiant sous statut scolaire et sous celui de l'apprentissage. Il s'agit d'une



17, rue du Lycée
B.P. 71309
53013 LAVAL CEDEX

Tél : 02.43.59.17.59
Fax : 02.43.56.48.30



2/5

ouverture conjoncturelle qui permet de saisir des opportunités de volontés étudiantes et d'accords d'entreprises. Cela devrait concerner de un à cinq étudiants et permettra de sécuriser leur parcours. C'est d'autant plus important que la concurrence des établissements de formation privés est forte et qu'ils se sont déjà positionnés sur ce créneau.

Monsieur Jean-Pierre CAILLAUD rapporte qu'il est communément admis que l'apprentissage concerne les élèves et étudiants les plus faibles, souvent peu scolaires et en refus de l'école. Monsieur Guillaume DELHOMMEAU, DDFPT, réaffirme qu'au contraire, l'apprentissage au niveau III et supérieur de formation (bac + 2 à Bac + 5) attire les meilleurs profils.

18h1 : Connexion de Monsieur Jacques FERRON, représentant des parents d'élèves.

Calendrier de fin d'année (cf annexe 2) :

Monsieur le Proviseur présente l'organisation de la fin de l'année et l'enchaînement des épreuves d'examen.

Madame Nadia BENFERHAT-GAULT, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation souligne qu'il reste très peu de jours de cours en présentiel d'ici la fin de l'année (elle les a calculé à 12) et les épreuves du baccalauréat pour les élèves de Première, et très peu de temps pour les Terminales pour préparer le grand oral. Elle indique que le maintien d'un 3ème trimestre avec bulletin et notes (ou même d'un deuxième semestre pour les Premières) signifie qu'à chaque fois que les élèves reviendront en cours, tous niveaux confondus, ce sera pour être évalués (sur des compétences et contenus travaillés à distance), c'est donc à cela principalement que devrait servir leur retour en classe. Elle fait part du souhait des équipes de donner du sens à ces rares heures de cours en présentiel.

Les représentants des parents d'élèves font le même constat et expriment leur forte inquiétude. Madame Eliane MORET, élue représentante des parents d'élèves demande s'il est possible d'interpeller le ministre sur cette question.

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que cette problématique et ses conséquences ont été abordées par les organisations syndicales représentatives des personnels et les associations nationales de parents d'élèves. Les remontées de terrain ont été faites auprès du ministre. Précédemment, elles avaient permis de sursoir aux épreuves de spécialités de terminales qui devaient se dérouler à la mi-mars.

IV - Affaires financières

Compte financier 2020 :

Monsieur GUICHON présente dans un premier temps le rapport de gestion pour l'exercice 2020, avant la présentation succincte du rapport financier. Il rappelle la chronologie de l'adoption et de l'exécution du budget et le rôle du CA.

Le contexte de l'établissement est brièvement rappelé : 1 208 élèves à la rentrée 2020 (1070 lycéens et 138 étudiants), 161 élèves internes, 147 personnels. 21 000.00 M2 de planchers. Le contexte national marqué par la pandémie de SARS-COV 2 et la fermeture de l'établissement à compter du lundi 16 mars. Réouverture très partielle en juin. Enseignement hybride à partir du jeudi 12 novembre, réduisant à environ 60 % le nombre d'élèves et d'étudiants présents simultanément.

On examine les dépenses par service avant de s'intéresser aux recettes.

Les conditions particulières décrites ci-dessus ont eu une incidence forte sur le niveau de dépenses des services suivants : Activités Pédagogiques (AP), Administration et Logistique (ALO) et le Service de restauration et d'Hébergement (SRH). Sur les autres services (Bourses Nationales, Vie de l'Elève et Lingerie) il n'y a pas d'effet marqué de la crise sanitaire.

Pour le service AP (140 421 €), la baisse est globalement imputable à l'annulation des voyages sur l'ensemble de l'année. A l'exception du retour des correspondants



3/5

allemands avant mars et des frais non récupérés du voyage à New York des terminales STMG prévu en mai, aucun voyage ni sortie n'a pu être maintenu. Les dépenses des disciplines qui représentent des équipements, des fournitures de la documentation pédagogique sont stables. Celles qui sont liées à l'utilisation des copieurs ou à l'occupation des installations sportives sont logiquement en baisse. Enfin, la baisse des dépenses de l'enseignement technologique traduit surtout le tarissement de la taxe d'apprentissage.

Pour le service ALO (238 629 €), le coût de la viabilisation baisse de manière importante, plus spécifiquement l'électricité malgré la hausse du tarif, et l'eau. Celui du Réseau de Chauffage Urbain, baisse légèrement en raison d'une part du poids de l'abonnement (50 %) dans le coût final et d'autre part de la fermeture intervenue à la fin de la période de chauffe. On constate également une baisse des coûts de l'ensemble maintenance en raison de l'adhésion du lycée à un groupement d'achat pour les vérifications et maintenances réglementaires et de l'inexécution de certaines prestations pendant la période de fermeture. Enfin, un ensemble de frais structurels reste stable (dépenses administratives, communication, logiciel). Le coût de l'application des précautions sanitaires s'élève à 7 000.00 €.

Pour le SRH (316 102 €) la baisse des dépenses, directement corrélée à la chute des recettes, est de 35 % globalement. Certains postes de dépenses, comme les denrées, baissent de manière très mécanique, d'autres frais de structure peuvent connaître une baisse moins marquée. C'est le cas de l'électricité qui continue de faire fonctionner des équipements (les chambres froides...). Le coût moyen des denrées à l'assiette est de 2.21 contre 2.20 € en 2019.

Les bourses nationales ont été intégralement payées aux familles sur l'année 2020. Avec un total de 189 900 €, il n'y a donc pas de fluctuation significative entre 2019 et 2020. Le taux de boursier reste stable à 16 % (lycéens boursiers seulement) de l'effectif total. Il serait intéressant de comparer ce taux aux autres lycées généraux. Un premier élément de comparaison provient d'un collège rattaché à l'agence comptable qui compte 30 % de boursiers.

Pour le service VE (10 768 €), au titre des projets éducatifs, l'action « Egalité Hommes/Femmes » s'est déroulée comme prévu. Les dépenses qui n'ont pas été effectuées sur des actions éducatives diverses ou le fonds de la vie lycéenne, ont été compensées par une utilisation plus importante du fonds social lycéen régional dont le montant a été doublé par la région. Les reliquats importants sur le fonds social de l'Etat indique que toutes les demandes recevables des familles ont reçu une réponse.

Enfin, le service lingerie est resté stable avec 10 556 € de dépenses. Le poids du linge traité a baissé globalement de 15 %.

Du point de vue des recettes on distingue d'une part les ressources sous condition d'emploi dont le montant est acquis à l'établissement à hauteur des dépenses financées, d'autre part des ressources générales sur lesquelles le pouvoir de décision du conseil d'administration est plus large.

Au titre de ces dernières, la dotation de fonctionnement (DACF) qui est la principale, s'élève 300 545 € en augmentation de près de 20 000 €. La DACF a été abondée de 7 968 € pour faire face à la crise sanitaire.

Le reversement du service de restauration (18 045 €) vers les services généraux est en baisse importante en raison de la baisse de recettes du SRH mais également d'un système de contribution basée sur ces recettes et qui représente une garantie contre les aléas de gestion. Enfin, les diverses recettes liées à la location d'un logement et aux différents reversements des coûts de viabilisation restent stables.

Avec un total de recettes de 945 554,55 € pour 911 731,37 € de dépenses, le résultat est excédentaire de 33 823,18 €. La situation sanitaire et ses conséquences ont donc



pesé paradoxalement positivement sur la situation financière du lycée. On peut trouver dans l'inertie de la DACF, qui est au montant annoncée pour l'élaboration du budget, dans des dépenses non effectuées (participation de l'établissement pour les accompagnateurs des voyages scolaires, viabilisation, contrats de maintenance...) l'explication de ce résultat positif, malgré la baisse de la contribution interne.

Il est proposé l'affectation suivante :

- Au compte 16081 (réserves générales) : 31 182.89 €
- Au compte 10687 (réserves du SRH) : 2 640.29 €

4/5

Le fonds de roulement s'élève à 137 736.71 € et permet d'assurer 55 jours de fonctionnement.

Monsieur le Proviseur soumet au vote l'arrêt des comptes 2020, tels que décrits par Monsieur GUICHON, agent comptable.

NB Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'arrêt du compte financier 2020 est adopté à l'unanimité.

(délibération n°3 – acte Dém'act n°).

Monsieur le Proviseur soumet au vote la ventilation du résultat

NB Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 1

L'affectation du résultat du compte financier 2020 est adoptée.

(délibération n°4 – acte Dém'act n°).

Décision budgétaire modificative pour vote

Prélèvement sur le fonds de roulement de 11 500.00 € pour abonder les ouvertures de crédits suivantes :

AP/ENSEGN/OEPS	3 500.00 €
ALO/MAINT/O SOUSTR	5 000.00 €
ALO/DOCOM/O REAUM	3 000.00 €

Monsieur le Proviseur soumet au vote la décision budgétaire modificative

NB Votants : 21 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 1

La décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité

(délibération n°4 – acte Dém'act n°).

19h48 : Déconnexion de Mademoiselle Wéerie KOUDOU, représentante des élèves.

Admission en non valeur de créances non recouvrables.

Deux créances de repas de l'exercice 2019 d'un montant de 67.00 et 52.00 €.

Il s'agit de créances anciennes de personnes non solvables. Entamer une procédure contentieuse nous coûterait plus d'argent que cela ne nous rapporterait.

Monsieur le Proviseur l'admission en non valeur de créances.

NB Votants : 20 Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 1

L'admission en non valeur de créances est adoptée à l'unanimité.

(délibération n°4 – acte Dém'act n°).

Signature de contrat et conventions (cf annexe 3)

Utilisation des locaux par le festival des 3 éléphants

A titre gracieux, occupation de 5 cours (Tilleuls, Classes, Guillemoto, Chapelle, Marronniers), du plateau sportif, 3 sanitaires et 3 salles à définir du vendredi 28 mai 18h00 au dimanche 30 mai 2021.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la convention d'utilisation des locaux par le festival des 3 éléphants

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

La convention d'utilisation des locaux par le festival des 3 éléphants est adoptée à l'unanimité

(délibération n°4 – acte Dém'act n°).



Utilisation des locaux par le festival R/Vrso (cf annexe 4)

Occupation, à titre gracieux, de la Chapelle et des salles 102, 701 et 702 du jeudi 1^{er} au lundi 12 juillet 2021.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la convention d'utilisation des locaux par le festival R/Vrso

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

5/5

La convention d'utilisation des locaux par le festival R/Vrso est adoptée à l'unanimité

Partenariat avec Laval Virtual (cf annexe 5)

Ce partenariat existe depuis deux années et se densifie. Il implique les étudiants de BTS NDRC et l'Association Laval Virtual. Il s'agit de favoriser la formation et l'insertion professionnelle des étudiants en les intégrant à des opérations de promotions et de communication dans la cadre du salon Laval Virtual.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la convention de partenariat avec Laval Virtual

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

La convention de partenariat avec Laval Virtual est adoptée à l'unanimité

Contrat avec l'entreprise Optimarché (cf annexe 6)

Monsieur Frédéric GUICHON informe les membres du CA qu'il est préférable d'utiliser une entreprise prestataire afin que les marchés soient passés dans les règles, la concurrence entre fournisseurs étant exacerbée. Coût de la prestation : 696.00 €.

Monsieur le Proviseur soumet au vote le contrat avec l'entreprise Optimarché

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

Le contrat avec l'entreprise Optimarché est adopté à l'unanimité

Délibération pour la prise en charge des frais d'hébergement du proviseur adjoint faisant fonction

Il s'agit de faire supporter par le lycée les frais d'hébergement de Monsieur le proviseur-adjoint qui assure le remplacement de Monsieur Serge RUFF, appelé à assurer l'intérim de principal du collège de Misedon à Port-Brillet mais qui conserve son logement au lycée. Un appartement du lycée Réaumur est loué pour l'occasion au prix de 480€ par mois. Les frais de viabilisation seront connus en fin d'occupation.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la prise en charge des frais d'hébergement du proviseur adjoint faisant fonction

NB Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

La prise en charge des frais d'hébergement du proviseur adjoint faisant fonction est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h13.

Le Proviseur
Michel PÉNEAU

Les Secrétaires de séance
Wéerie KOUDOU
Mélissa RAMANY
Mariam TOURÉ



